

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT APPROBATION DU PROJET DE COORDINATION DE LA MISSION
DE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE
ET INDUSTRIELLE EN CORSE POUR L'ANNEE 2018 ET AFFECTATION
DE CREDITS AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION A RINASCITA**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment les articles L.4422-1 et suivants,
- VU** la loi du 22 janvier 2002 qui confère à la Collectivité de Corse des prérogatives uniques en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- VU** la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la demande de financement du bénéficiaire, le « CPIE A Rinascita », du 7 septembre 2018 relative à la coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Corse.
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion

Sociale et de la Santé,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

CONSIDERANT la nécessité de tout mettre en œuvre pour impulser une dynamique territoriale en matière de CST2I,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en considération la CST2I mais également la culture de l'innovation et la culture de l'entrepreneuriat,

CONSIDERANT la nécessité de s'inscrire dans la politique nationale, euro-méditerranéenne et internationale de la CST2I,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse ci-annexé intitulé « **Projet de coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Corse pour l'année 2018** ».

ARTICLE 2 :

APPROUVE l'affectation de **208 329€** au profit de l'association CPIE A RINASCITA pour la « **coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Corse pour l'année 2018** » au titre du programme « N4119 – Diffusion CST2I » et du sous-programme « N4119C AED – Diffusion CST2I » du Budget primitif (BP) 2018.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'objectifs et de moyens.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (convention d'engagement, convention attributive de subvention, convention d'application, avenant...) relatives à la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de moyens précitée.

ARTICLE 5 :

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour la réalisation d'une évaluation et le cas échéant d'un audit des interventions de la Collectivité de Corse en faveur de ladite association, au vu notamment de l'ensemble des concours financiers dont elle a été bénéficiaire durant les derniers exercices.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI